

Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2022

Convocation du 12 décembre 2022

20h30.

Nombre d'élus en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8

Absents excusés : 1, Jacques Durand

Bon pour pouvoir : 1, Jacques Durand donne son pouvoir à Richard Lacaze

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

Le quorum est atteint le conseil municipal peut se réunir

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour du conseil municipal

- Dissolution du SIVU : nouvelle délibération
- Démission de Jean Louis SERRES, nouvelle répartition des indemnités

Le conseil municipal vote

- Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Les deux points seront rajoutés à l'ordre du jour

Ordre du jour

- **PV du Compte-rendu du conseil municipal du 13/10/2022**

Pas de question, le conseil municipal vote

Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

- **Validation du rapport de la CLET n° 4**

Conformément à l'article 1609 nonies du code général des impôts, Madame le Maire présente le rapport et les décisions de la commission n°4 de la CLECT au conseil municipal

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la réunion de la CLECT n°4 valide le rapport et les décisions de cette commission des charges transférées tels que présentés

Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

- **Dissolution du SIVU**

Madame le Maire expose

Cette délibération annule et remplace la délibération n°38 du 21 juillet 2022 qui vote la dissolution du SIVU du canton de Dourgne et la répartition des biens entre communes

La nouvelle répartition est votée par le conseil syndical du SIVU du 12 décembre 2022

Pour les communes d'ARFONS, Belleserre, Cahuzac, les Cammazes, Dourgne, Lagardiolle, Massaguel, Saint Amancet, Saint Avit et Verdalle

Saint Amancet passe alors de 7.11% à 7.7% de la répartition du solde de trésorerie du SIVU

le conseil municipal vote

Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

- **Décision modificative** relative à l'ONF, assistance à donneur d'ordre : cette décision n'est pas nécessaire

- **Décision modificative demandé par le trésorier**

Madame le Maire expose que lors du contrôle comptable du centre des finances publiques de Castres, il apparaît un dépassement de crédit au chapitre 040 de 3.68 € ainsi qu'au chapitre 042

Les écritures à passer sont donc

- Chapitre 011 compte 6061 - 5 €
- Chapitre 042 compte 6811 +5 €

- Chapitre 121 compte 211 - 5 €
- Chapitre 040 compte 28156 + 5 €

Madame le Maire après en avoir délibéré propose de passer au vote

Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

- **Compte rendu de la première réunion de Thémélia.**

Madame le Maire fait le compte rendu de la 1^{ère} réunion avec Thémélia

- **Démission de Jean Louis Serres**

Monsieur Jean Louis Serres a donné sa démission du conseil municipal

La démission a été enregistrée par la préfecture

Madame le Maire propose au conseil municipal d'appliquer alors les indemnités aux élus selon la loi.

Vote : 8 Contre : 0 Abstention : 0 pour :